



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Investir dans l'égalité des sexes : Les parlements veillent à ce que la protection sociale, les services publics et les infrastructures bénéficient aux femmes et aux filles

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et ONU Femmes
à la 63^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

13 mars 2019, salle du Conseil de tutelle, Siège de l'ONU, New York

NOTE D'ORIENTATION ET ORDRE DU JOUR

1. INTRODUCTION

Des systèmes de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables, dotés de ressources suffisantes et sensibles au genre, sont essentiels pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En uniformisant les règles du jeu pour les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie, ces aspects sont également cruciaux lorsqu'il s'agit de promouvoir des sociétés économiquement durables et équitables¹. Les systèmes de protection sociale sont indispensables pour protéger les personnes contre la pauvreté et les difficultés inattendues. Les services publics tels que les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement garantissent l'exercice des droits fondamentaux et la satisfaction des besoins de base, et favorisent également le bien-être des individus et la productivité collective des sociétés. Les infrastructures relient la population à ces systèmes et services².

Toutefois, les programmes de protection sociale et leurs services publics étendus et infrastructures connexes ne sont pas toujours conçus en tenant compte des besoins, des priorités et de la sécurité des femmes. Souvent, ces systèmes sont fondés sur une conception dépassée du rôle dévolu aux femmes et aux hommes, ce qui perpétue cette conception, plutôt que de prendre en compte les manières réelles dont la plupart des femmes vivent et travaillent aujourd'hui³. La situation matrimoniale, parentale, migratoire et professionnelle a des impacts très différents sur les femmes et les hommes au fil du temps. Les années où les femmes sont en âge de procréer et ont des responsabilités familiales se chevauchent avec les années les plus productives sur le plan économique et les plus génératrices de revenus, ce sont les années durant lesquelles les femmes sont particulièrement vulnérables face aux multiples exigences qui réclament de leur temps⁴. Les femmes assument donc la part du lion quant à la prestation de soins non rémunérés et aux responsabilités tout au long de leur vie, en gagnant en moyenne 23 pour cent de moins que les hommes pour un travail de valeur égale⁵. Elles sont plus susceptibles d'être employées dans le secteur informel et donc d'être exclues de la protection que constituent les prestations sociales contributives et financées par l'impôt, comme les retraites, l'assurance sociale ou les congés parentaux et de soins. Réunis, ces facteurs limitent les choix, l'accès et le contrôle des femmes sur leur vie et les rendent particulièrement vulnérables à la pauvreté pendant leurs années de procréation et de vieillesse.

La sphère des infrastructures et des services connexes, traditionnellement dominée par les hommes, en particulier dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'énergie et des transports, n'est pas toujours conçue pour répondre aux besoins et priorités des femmes s'agissant de leurs activités économiques et de leurs responsabilités familiales.

¹ ONU-Femmes, Rapport du Groupe d'experts, 63^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW 63), *Social protection systems, access to public services and sustainable infrastructure for gender equality and the empowerment of women and girls*, New York, New York, 13-15 septembre 2018.

² Chopra, D. et Campos Ugalde, A.C. (2018), *Initiating women's empowerment; achieving gender equality: Interlinkages amongst social protection, infrastructure, and public services*. Note de synthèse préparée en vue de la réunion du Groupe d'experts de la 63^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

³ Ibid, ONU-Femmes.

⁴ Banque mondiale, *Gender Differences in Poverty and Household Composition through the Life-Cycle: A Global Perspective*, document de travail, mars 2018.

⁵ OIT (2016), *Les femmes au travail : tendances 2016*.

Les femmes ont tendance à solliciter plus fréquemment les services publics que les hommes pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et liés à l'emploi, et sont donc touchées de manière disproportionnée lorsqu'ils sont perturbés ou réduits.

Il est impératif de corriger ces déséquilibres pour réaliser non seulement l'Objectif de développement durable (ODD) 5 sur l'égalité des sexes, mais aussi l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment ses objectifs suivants : élimination de la pauvreté (ODD 1), santé et bien-être (ODD 3), éducation (ODD 4), travail décent et croissance inclusive (ODD 8), réduction des inégalités (ODD 10) et lutte contre le changement climatique (ODD 13). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) fournit également une base solide pour garantir l'égalité dans ces domaines, en particulier par l'intermédiaire des articles 5 (normes sociales et culturelles, y compris la responsabilité parentale partagée), 11 (égalité dans l'économie), 12 (accès aux soins de santé), 13 (vie économique et sociale) et 14 (besoins des femmes et des filles rurales).

La contribution essentielle qu'apportent les femmes en jouant leurs multiples rôles de responsables du foyer, de dispensatrices de soins et de travailleuses, qui sont tous essentiels au bien-être social et économique et à la durabilité des sociétés, doit être valorisée. Pour ce faire, l'Etat doit prendre des mesures bien coordonnées qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, se traduisant notamment par des budgets et des dépenses sensibles au genre pour la protection sociale, les services publics et les infrastructures. Les parlements ont un rôle vital à jouer, notamment en veillant à ce que des ressources suffisantes soient allouées en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes.

Les participants à cet événement parlementaire sont invités à faire connaître les bonnes pratiques élaborées par leurs parlements pour adopter des lois, allouer des budgets et surveiller les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures sensibles au genre auxquels les femmes peuvent effectivement accéder et dont elles peuvent bénéficier tout au long de leur vie. Les participants examineront la manière dont les parlements peuvent, dans le cadre de tels efforts, tenir compte au mieux du large éventail de besoins, de priorités et de défis des femmes dans leurs diverses fonctions économiques et sociales, leur situation et leur emplacement géographique.

2. ORDRE DU JOUR

13 mars 2019

10 h – 10 h 30

Allocutions de bienvenue

- Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive, ONU-Femmes
- Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP

10 h 30 – 13 h

Séance 1 : Comment reconnaître les politiques de protection sociale sensibles au genre ?

Les systèmes de protection sociale sous leur forme traditionnelle ont renforcé les inégalités historiques entre les sexes, par exemple l'accès limité des femmes à l'emploi et aux biens formels. Cet état des faits renforce les politiques et pratiques paternalistes qui limitent les choix des femmes quant à la façon de structurer leur famille et leur vie, peuvent obliger les femmes à garder un emploi qu'elles souhaitent quitter et dans le cadre duquel elles subissent des violences sexuelles, et laissent les femmes sans rémunération pour leur contribution au bien-être de la famille, à la société et à l'économie. Etant donné qu'elles occupent une grande partie du secteur informel, des soins non rémunérés et des tâches ménagères, les femmes peuvent être totalement exclues des régimes officiels de protection sociale. Dans de nombreux pays, les mères célibataires doivent assumer les coûts et les soins nécessaires pour élever leurs enfants. La disponibilité limitée de services professionnels pour les enfants ou les personnes âgées crée un fardeau supplémentaire en matière de soins pour les femmes. Les femmes qui émigrent pour travailler et subvenir aux besoins de leur famille restée sur place ou pour accompagner leur partenaire à l'étranger peuvent perdre l'accès à leur régime individuel de protection sociale et de retraite dans leur pays d'origine. Les femmes en âge de procréer et les femmes âgées sont donc particulièrement susceptibles de se retrouver sans la protection qu'offre la sécurité sociale.

Cette séance permettra d'examiner les mécanismes qui existent ou sont recommandés pour garantir que toutes les femmes sont prises en compte dans les régimes de protection sociale, quelle que soit leur situation professionnelle ou familiale, qu'elles soient en âge de procréer et de dispenser des soins ou non. Les discussions porteront sur des questions telles que les prestations de maternité, y compris pour les femmes qui travaillent à leur compte ou dans le secteur informel, et la mise en place de régimes de retraite équitables pour les femmes qui travaillent à temps partiel, interrompent leur carrière, travaillent à l'étranger en tant que travailleuses domestiques migrantes ou se consacrent entièrement aux soins non rémunérés et au travail domestique. La séance examinera les politiques et programmes novateurs qui visent à garantir que personne ne se retrouve sans revenu, tels que l'introduction d'un revenu de base universel, qui peut être particulièrement bénéfique pour les femmes.

Les exposés des intervenants seront suivis d'un débat animé par un modérateur au cours duquel les intervenants et les parlementaires seront invités à répondre aux questions suivantes :

- Comment les parlements peuvent-ils prendre en compte les besoins en matière de protection sociale et de sécurité financière de toutes les femmes, y compris de celles qui ne participent pas à l'économie formelle ?
- Quelles sont les bonnes pratiques qui existent pour garantir que toutes les femmes bénéficient d'une protection sociale adéquate tout au long de leur vie, en particulier en cas de maternité, quel que soit leur statut professionnel ?
- Quels sont les besoins spécifiques en matière de protection sociale des femmes qui émigrent ou retournent dans leur pays d'origine après avoir travaillé à l'étranger ? Quels exemples de mesures parlementaires efficaces existent dans ce domaine, tant dans les pays hôtes que dans les pays d'origine ?
- Que nous apprennent les expériences acquises en matière de revenu de base universel sur la capacité d'assurer l'autonomisation économique des femmes et l'égalité d'accès à la protection sociale ?

Intervenants :

12 h 30 – 13 h

Présentation de la publication "Les femmes au parlement"

- Mme Zeina Hilal, Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP

13 h – 14 h 30

Pause-déjeuner

14 h 30 – 16 h 15

Séance 2 : Veiller à ce que les services publics et l'infrastructure répondent aux besoins de toutes les femmes et qu'elles y aient toutes accès

De nombreux pays ont adopté un cadre juridique permettant de garantir, entre autres, l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé, à l'assainissement, à l'électricité et à l'eau. Les femmes ont tendance à solliciter plus fréquemment les services publics que les hommes dans le cadre de leur rôle conditionné par le genre de dispensatrices de soins, et elles ont toujours misé davantage sur les emplois liés aux soins dans le secteur public pour obtenir un travail. Pourtant, elles rencontrent encore de nombreux obstacles en ce qui concerne l'accès à ces services de base, en particulier si elles vivent dans les zones rurales. En outre, les services publics et les systèmes d'infrastructure sont rarement conçus en tenant compte des besoins et de la sécurité des femmes.

Les femmes et les filles se heurtent à des obstacles supplémentaires liés aux formes de discrimination et de violence convergentes. Elles ont besoin d'un accès adéquat, abordable et sûr aux écoles, aux lieux de travail, aux services médicaux et aux commodités de base tels que l'eau tout au long de leur vie afin de pouvoir profiter des services qui leur sont fournis. Parallèlement, des investissements considérables doivent être consacrés à la sensibilisation renforcée du personnel des services publics, tels que les enseignants et les professionnels de la santé, aux questions de genre.

Les besoins spécifiques des femmes chargées des soins et les besoins en matière de santé sexuelle et procréative doivent être pris en compte dans la prestation de ces services et dans le développement des infrastructures connexes. En particulier, les infrastructures de garde d'enfants, disponibles à plein temps, s'avèrent essentielles pour que les femmes puissent travailler. Par ailleurs, l'autonomisation économique des femmes requiert leur accès direct aux services financiers.

Les exposés des intervenants seront suivis d'un débat animé par un modérateur au cours duquel les intervenants et les parlementaires seront invités à répondre aux questions suivantes :

- Comment la prestation de services publics et la mise en place d'infrastructures (transport, électricité, eau, garde d'enfants, etc.) peuvent-elles répondre aux besoins et aux priorités de toutes les femmes et garantir qu'elles peuvent y accéder ?
- Quelles mesures sont nécessaires pour que soient tenues les promesses relatives à l'accès universel aux soins de santé de base, y compris s'agissant de la santé sexuelle et procréative, pour toutes les femmes et filles ? Quel est le rôle du parlement dans la concrétisation de ces promesses ?
- Qu'est-ce qui empêche les femmes et les filles d'aller à l'école et d'y rester, et que peuvent faire les parlements ?
- Quelles sont les préoccupations et les difficultés spécifiques concernant l'accès des femmes et des filles aux services publics et aux infrastructures dans les zones rurales et reculées, en particulier dans les contextes où la population sollicite rarement les services publics ? Qu'en est-il en particulier de leur accès aux services financiers ?
- Quelles sont les préoccupations et difficultés spécifiques concernant l'accès des femmes et des filles aux services publics et aux infrastructures dans les situations de conflit ou de catastrophe ?

Intervenants :

16 h 15 – 17 h 30 Séance 3 : Le rôle du parlement pour faire en sorte que les fonds alloués à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures contribuent à faire progresser l'égalité des sexes

Les processus décisionnels concernant les allocations budgétaires, la fiscalité et la répartition des revenus sont essentiels pour corriger les déséquilibres existants au sein de la société. Une grande partie des dépenses publiques et de la redistribution est canalisée par les systèmes de protection sociale et les investissements dans les services publics et les infrastructures. Cependant, alors que les femmes et les hommes ont de plus en plus accès à la protection sociale - par exemple grâce aux retraites, assurances sociales ou transferts monétaires - et à leurs services publics et infrastructures étendus, nombre de ces programmes dans le monde sont concernés par les réductions budgétaires imposées par les mesures gouvernementales d'austérité. Afin que ces secteurs puissent fonctionner efficacement pour réaliser l'égalité des sexes, des ressources adéquates, une coordination rigoureuse et la participation des femmes sont cruciales. A cet égard, la budgétisation sensible au genre représente un outil et nécessite que l'on recueille des données ventilées par sexe sur les bénéficiaires des services et des infrastructures de manière à garantir une répartition équitable des ressources, tout en veillant à ce que les perspectives des femmes et des filles soient parfaitement prises en compte lorsque l'on définit les services publics, que l'on recense les domaines dans lesquels les besoins d'investissement se font le plus sentir et que l'on décide de la manière de concevoir les services. Plus particulièrement, la prestation ou la rémunération par l'Etat de services dans les secteurs où les femmes sont surreprésentées peuvent jouer un rôle transformateur en faveur de l'égalité des sexes.

Par exemple, lorsqu'il fournit des services de garde d'enfants en tant que service public universel et abordable, ou prévoit une compensation financière et une protection sociale pour les femmes qui assument des responsabilités domestiques et de soins, l'Etat met les femmes et les hommes sur un pied d'égalité en ce qui concerne les opportunités économiques et l'autonomie financière.

Les exposés des intervenants seront suivis d'un débat animé par un modérateur au cours duquel les intervenants et les parlementaires seront invités à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les meilleures pratiques parlementaires visant à faire en sorte que les dépenses publiques favorisent l'égalité des sexes dans la société et l'économie, y compris grâce à une budgétisation sensible au genre ? Quels sont les obstacles ?
- Comment les parlements peuvent-ils influencer l'investissement public dans les services et les infrastructures selon une perspective de genre, par exemple s'agissant des infrastructures de garde d'enfants, des soins de santé ou des transports ?
- Comment les politiques fiscales peuvent-elles renforcer l'autonomisation économique des femmes ?
- Quelles sont les possibilités, y compris dans le cadre des ODD, de faire en sorte que les investissements dans les systèmes de protection sociale, de services publics et d'infrastructures sensibles au genre soient à la fois durables sur le plan économique et rationnels sur le plan climatique ?

Intervenants :

17 h 30 – 17 h 45 Observations finales